

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.


14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.




Revisitée par la classe de Seconde II du lycée Emile Roux.

L'article 1 La Charte de la laïcité



Sociale

La France est unie !
Elle accueille et respecte
toutes les croyances et
tout le monde de la
même façon.



Indivisible



Laïque



Démocratique

Elle se base sur 4 grands principes

ARTICLE 2 DE LA CHARTRE DE LA LAÏCITÉ

La République laïque organise la séparation des religions et de l'État.

Avant 1905



Après 1905



Religion d'état

L'état est sous une tutelle religieuse
ce qui place la religion de chacun
sous un contrôle politique.

Séparation

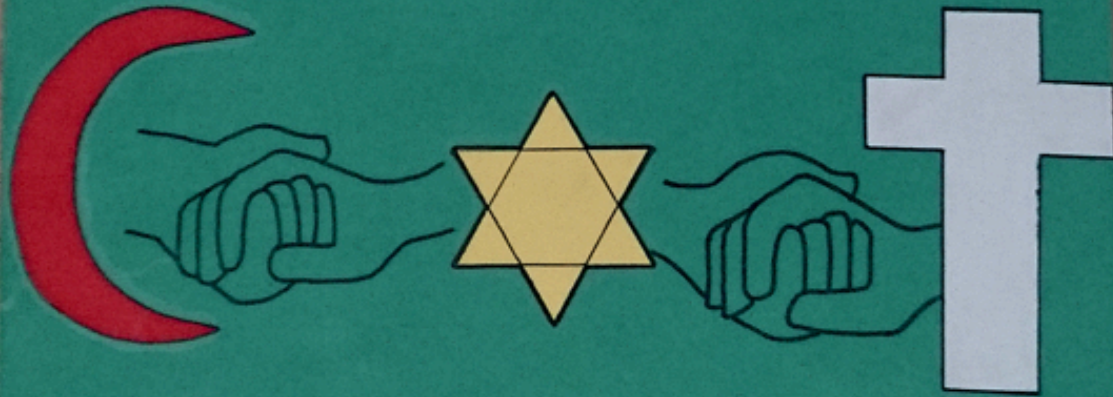
La laïcité de l'État organise la
séparation des religions et de l'état
par la loi du 9 décembre 1905.

ARTICLE 3:

La Charte de la Laïcité

Chacun

est libre de croire ou de ne pas croire



Conscience : Sens moral, jugement de valeur par rapport à ses propres actes.

Article 4

De la Charte de la laïcité ~



* La Fraternité :

Union fraternelle entre les hommes, sentiment de solidarité qui les unit.

* La Liberté :

Possibilité d'agir de penser, de s'exprimer selon ses propres choix, sans enfreindre la loi.

* Égalité :

Rapport entre individus ayant les mêmes droits et soumis aux mêmes obligations.

Article 5

De la charte de la Laïcité

La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.



Laïcité

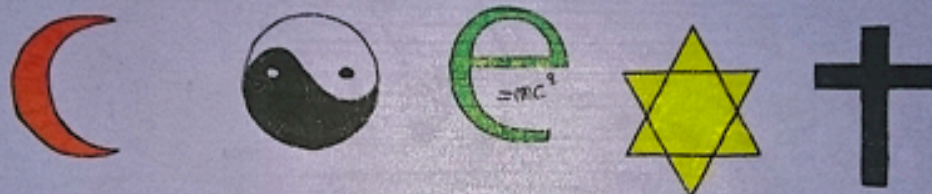
Démocratique



Social

Indivisible

ARTICLE 6 De La Charte De La Laïcité



La laïcité à l'école nous permet d'avoir notre propre style vestimentaire, forger nos opinions. Nous permetre de devenir des citoyens, en nous protégeant de ceux qui veulent nous influencer.

Article 7 De la Charte de la Laïcité

La laïcité assure aux élèves l'
accès à une culture commune et
partagée



ARTICLE 8 DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

L'école est un lieu où l'on peut
s'exprimer librement à condition de

Respecter :

Le règlement
intérieur
du lycée

Les valeurs
de la République

- Liberté d'expression...
- L'égalité des sexes...
- Fraquenter tous établissements
selon des valeurs de la
République

La conviction
de chacun



Article 9

De la Charte de la laïcité



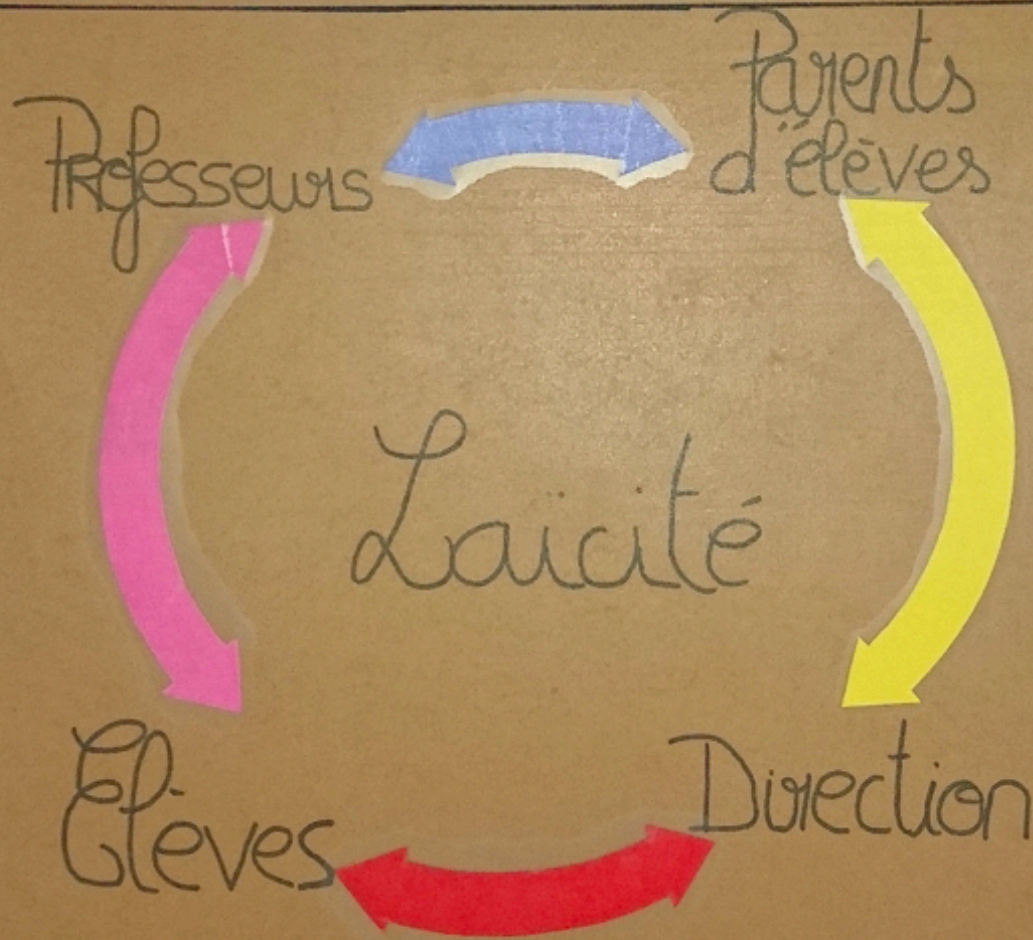
La Laïcité rejette toutes les violences et toutes les discriminations. Elle garantit l'égalité entre les filles et les garçons. Elle repose sur une culture de respect et de compréhension de l'autre.

Laïcité

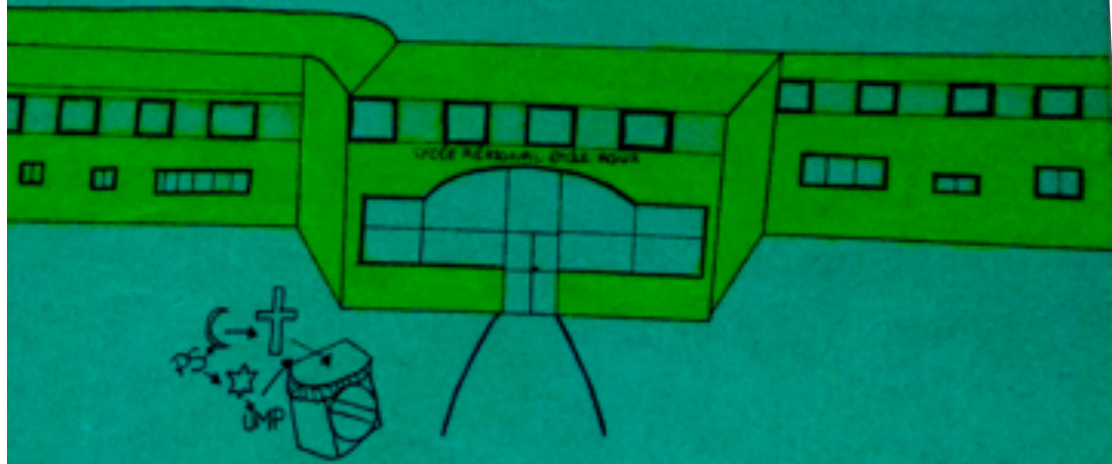
Discrimination

Article 10

De la charte de la laïcité



Article 11: De la Charte de la laïcité

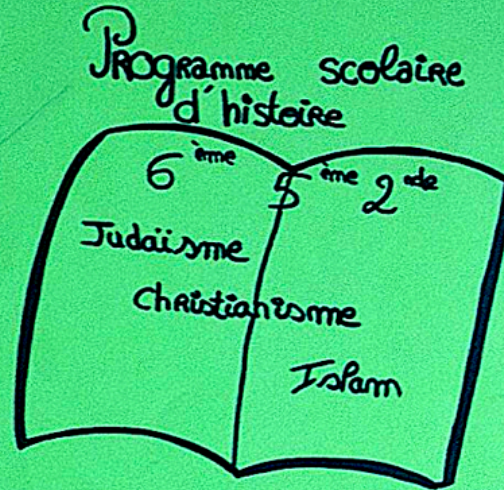


Les personnels doivent rester neutre, ils ne doivent pas exprimer leurs opinions politiques et religieuses dans leur travail.

Stricte neutralité : ne pas exposer de signes politiques ou religieux au sein de l'établissement.

Article 12

De la charte de la laïcité



Les enseignants sont laïcs. Ils t'enseignent l'histoire des religions afin que tu aies les moyens de les comprendre. C'est dans l'ignorance que naît l'incompréhension et l'intolérance.



Conviction religieuse:

Croyances religieuses que l'on tient pour vraies et auxquelles on est fortement attaché.

Intolérance:

Disposition haineuse envers ceux qui ont d'autres opinions que soi.

Article 13

De la charte de la laïcité

Persone ne peut se servir de sa religion



pour ne pas respecter les règles de l'École de la République.

Se prévaloir : revendiquer le droit de quelque chose.

Article 14

La Charte de la laïcité

Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Toi qui te promène dans la rue
Toi qui peux aller en cours
Es-tu obligé d'exposer sans crainte
Ni retenue la religion en laquelle tu crois ?
Que ce soit un collier ou un foulard, ne
peux-tu pas te faire plus discret
Sache que tout le monde possède une croyance
Et l'exposer c'est en quelque sorte
L'imposer à autrui
Tu es libre d'avoir et de croire
Mais sache que tu n'es pas seul
Et pense à notre République
Française !

Article 15: De la Charte de la Laïcité



Faire vivre la laïcité : l'appliquer, la faire perdurer
pour les générations futures

Rendue obligatoire par le ministère de l'Éducation nationale, Vincent Peillon en septembre 2013, la charte de la laïcité à l'école tend selon lui à « rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter ».

Cependant les attentats terroristes du 07 au 09 janvier 2015 contestent en premier lieu la liberté de la presse et d'expression mais de surcroît les valeurs de la République.

Il semblait ainsi opportun d'utiliser les heures d'EMC pour travailler sur ses valeurs et les rendre compréhensible au plus grand nombre.

Romuald Ferré,
professeur responsable du projet.